



38^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissaire sur la situation des droits de l'homme en Ukraine

Genève, le 3 juillet 2018

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissariat et la Mission d'observation pour le rapport et leur engagement pour les droits de l'homme.

Dans son vingt-deuxième rapport le Haut-Commissariat décrit une situation problématique en Ukraine. La majorité des recommandations faites dans les rapports précédents n'ont pas été mises en œuvre. Ce qui se traduit par une persistance de violations graves des droits de l'homme dans la zone de conflit, notamment par des actes de torture, de mauvais traitements et des privations de liberté arbitraires.

La Suisse exhorte tous les acteurs à transposer les recommandations faites par le Haut-Commissariat le plus vite possible et les appelle à garantir aux observateurs indépendants un accès à tous les lieux de détention en Ukraine, en particulier les territoires qui ne sont pas sous le contrôle du gouvernement.

La Suisse condamne toutes les attaques contre la population civile et les infrastructures civiles, comme la station d'épuration de Donetsk. Le rapport du Haut-Commissariat cite quatre incidents pendant lesquels le personnel de la station d'épuration était peut-être pris intentionnellement pour cible. En outre, la Suisse condamne la pose de mines antipersonnel. Elle rappelle que toutes les allégations de violations et abus des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire doivent être soumises à des enquêtes et que les auteurs de tels actes doivent être traduits en justice.

Enfin, nous réitérons notre préoccupation quant au fait que la population vivant en Crimée soit actuellement gardée hors de portée des mécanismes internationaux des droits de l'homme. Nous soulignons l'importance de donner accès à la mission d'observation du Haut-Commissariat à la Crimée et de respecter pleinement les obligations en vertu du droit international.

Je vous remercie.